

VILLE DE BRUXELLES  
D. De Saegher  
Département Urbanisme  
Plans et autorisations  
Boulevard Anspach, 6  
1000 Bruxelles

V/Réf. : E-12N/10  
N/Réf. : AVL/AH/BXL-2.2197\_enseigne  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Neuve, 23. Demande de permis d'urbanisme portant sur la pose de trois enseignes. Demande d'avis de la Commission de Concertation.  
*Dossier traité par C. Visse*

Suite à votre courrier du 6 août 2010 sous référence, réceptionné le 12 août dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 8 septembre 2010.

En raison d'un manque de personnel, la C.R.M.S. n'a pas été à même de traiter votre demande dans le détail. Elle observe que, bien que situés dans la zone de protection du passage du Nord, classé comme monument, les travaux proposés seront à peine visibles depuis ce bien et modifieront peu son contexte. Par conséquent, elle considère que la présente demande relève plutôt d'un examen urbanistique que patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)